

**AVIS D'APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT N°
096/E/2/AMI/MINHDU/06-2023 DU
14 06 2023 RELATIF À LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE
D'ASSURANCE MALADIE POUR LE
PERSONNEL DE LA CELLULE
CENTRALE DE SUIVI DU
PROGRAMME C2D URBAIN «
CAPITALES REGIONALES »**

Dans le but de souscrire une police d'assurance maladie pour le personnel en service à la Cellule Centrale de Suivi du programme C2D Urbain« CAPITALES REGIONALES », le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un appel à manifestation d'intérêt, en vue de recruter une compagnie d'assurance.

**APN: AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N°**

05/AONO/APN/CIPM/2020 DU 09 NOVEMBRE 2020 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE-EVACUATION SANITAIRE ET FRAIS FUNERAIRES POUR LE COMPTE DU PERSONNEL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE POUR LE BIENNAT 2021-2022.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la souscription d'une police d'assurance maladie, assistance-évacuation sanitaire et frais funéraires pour le compte du personnel de l'Autorité Portuaire Nationale, pour le biennat 2021-2022.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter en un (01) lot unique, portent sur la couverture du personnel de l'APN et leurs familles en assurance maladie, assistance- évacuation sanitaire et frais funéraires. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel, après études préalables, est de 160.000.000 (cent soixante millions) francs CFA pour deux (02) ans.

4. Délai de livraison

La période d'exécution est de vingt-quatre (24) mois, répartie comme suit:

Tranche ferme : douze (12) mois, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 à minuit ;

Tranche conditionnelle : douze (12) mois, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 à minuit.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est réservée aux Compagnies d'Assurance de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

6. Financement

Les prestations du présent Appel d'Offres seront financées par le Budget de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), exercices 2021-2022, sur les lignes d'imputation budgétaire n° 2020-607-11-110101-620900 ; 2020-602-21-210101-620900 ; 2020-603-31-310101-620900.

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, auprès du Chef de la Cellule Juridique et des Marchés de l'APN à l'Immeuble CAA (1er étage, Porte 115), Boulevard du 20 Mai, BP 11538 Yaoundé Tél: (237) 222 23 73 16 / 222 23 73 17, Fax: (237) 222 23 73 14.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, auprès du Chef de la Cellule Juridique et des Marchés de l'APN à l'Immeuble CAA

(1er étage, Porte 115), Boulevard du 20 Mai ,BP 11538 Yaoundé
Tél: (237) 222 23 73 16 / 222 23 73 17 ,Fax: (237) 222 23 73
14, sur présentation de la quittance de versement d'une somme
non remboursable de F CFA 100.000 (cent mille) payée dans le
Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 ouvert à la BICEC.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français et/ou en anglais et produite
en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies
marqués comme tels, devra être déposée auprès du Chef de la
Cellule Juridique et des Marchés à l'Immeuble CAA (1er étage,
Porte 115), Boulevard du 20 Mai ,BP 11538 Yaoundé Tél: (237)
222 23 73 16 / 222 23 73 17 ,Fax: (237) 222 23 73 14, au plus
tard le 09 décembre 2020 à 13heures, heure locale, et devra
porter uniquement la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 05 /AONO/APN/CIPM/2020 du 09 novembre 2020

**POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE,
ASSISTANCE-EVACUATION SANITAIRE ET FRAIS FUNERAIRES, POUR LE
COMPTE DU PERSONNEL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE POUR LE
BIENNAT 2021-2022.**

« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces
administratives, une caution de soumission établie par une
banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée
par le Ministre en charge des Finances, acquittée à la main et
conforme au modèle joint en annexe, d'un montant égale à
3.200.000 (trois millions deux cent mille) FCFA.

Cette caution de soumission aura une durée de validité de
quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de dépôt des
offres.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives
requis devront être impérativement produites en originaux ou

en copies certifiées conformes par les services émetteurs. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Dès l'ouverture des offres, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre en charge des Finances entraînera le rejet pur et simple des offres, sans aucun recours.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des enveloppes contenant les pièces administratives et techniques aura lieu le 09 décembre 2020 à 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'APN, dans la Salle du Conseil d'Administration de l'APN, 1er étage de l'Immeuble CAA, boulevard du 20 mai à Yaoundé.

A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières se fera dans les mêmes conditions à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant satisfait aux critères ci-dessous.

Les soumissionnaires peuvent assister à ces séances d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une bonne connaissance de l'offre.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les offres ne satisfaisant pas aux critères ci-après seront automatiquement éliminées :

- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- Absence constatée de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non-conformité ou absence d'une pièce administrative, 48

heures après l'ouverture des offres ;

- Absence de l'agrément du MINFI et adhésion au Code CIMA;
- Défaut de présentation et de certification des états C1, C4, C10 B tableau D et C11, pour les années 2017, 2018 et 2019;
- Présence d'éléments financiers dans l'offre administrative et dans l'offre technique ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Termes de référence et CCAP non paraphés et signés à la dernière page, précédé de la mention « lu et approuvé », tampon et qualité du signataire.

2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères suivants :

Critères	Notation (points)
Présentation générale de l'offre	03
Références générales du soumissionnaire	06
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires pour les trois dernières années	15
Description détaillée des garanties offertes	16
Modalités de mise en jeu de la garantie	20
Couverture des engagements réglementés	10
Couverture de la marge de solvabilité	10
Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq dernières années ou pour la durée d'existence pour les Compagnies de moins de cinq ans d'âge	10
Couverture de réassurance dans la branche considérée	10

TOTAL	100
--------------	------------

Le seuil de qualification des offres techniques pour chaque offre est fixé à 80 points sur 100.

Pour le calcul des scores financiers :

$$Sf = 100 \times Fm/F.$$

Les poids respectifs attribués aux propositions techniques et financières sont :

$$T=0,8 \text{ et } F=0,2.$$

La note globale définitive Ng de l'offre du soumissionnaire sera obtenue par formule :

$$Ng = (Nt \times 0.80) + (Nf \times 0.20).$$

14. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux-disante, par combinaison des critères techniques et financiers.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Chef de la Cellule Juridique et des Marchés de l'APN à l'Immeuble CAA (1er étage, Porte 115), Boulevard du 20 Mai, BP 11538 Yaoundé Tél : (237) 222 23 73 16 / 222 23 73 17, Fax : (237) 222 23 73 14.

YAOUNDE le 09 Novembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

YOUMBA Josué

[Télécharger le DAO](#)

SIC: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/SIC/CIPM/20 DU 05 NOV. 2020 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS DU PERSONNEL DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) EXERCICES 2021 ET 2022

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SIC lance pour le compte des exercices budgétaires 2021 et 2022, un Appel d'Offres National Ouvert pour la souscription par la Société Immobilière du Cameroun (SIC) d'une police d'assurance Maladie Groupe et Individuelle Accidents du personnel de la SIC.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter consistent en un lot unique « Assurance Maladie Groupe et Individuelle Accidents du personnel SIC» détaillé dans les Termes de Références (TDR) du présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel toutes taxes comprises de cette prestation est de cent quatre-vingt-dix millions (190 000 000)

francs CFA/TTC pour les vingt-quatre (24) mois de prestations.

4. Délai de livraison

La période de couverture est de vingt-quatre (24) mois, soit une tranche ferme de douze (12) mois allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 et une tranche conditionnelle de douze (12) mois allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 à minuit.

Lieu d'exécution :

Au Cameroun et à l'étranger.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National est ouverte aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les États membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), agréées par le Ministère en charge des Finances, ayant une présence effective de cinq (5) ans au moins dans le marché camerounais d'assurance et disposant d'un partenariat technique à l'étranger

Gestion :

La gestion de la police d'assurance relative au présent Appel d'Offres sera assurée par la compagnie d'assurance adjudicataire du marché, en collaboration avec le courtier mandaté par la SIC à cet effet.

La rémunération du courtier sera assurée par la Compagnie d'Assurance retenue comme adjudicataire conformément à la réglementation en vigueur et la grille prévue par le Ministère des Finances relative au paiement des commissions des courtiers.

6. Financement

La prestation, objet du présent Appel d'Offres est financée par le budget de la SIC des exercices 2021 et 2022 dont l'imputation est : 62581330

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures

ouvrables, à la Cellule des Marchés sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) 510 Avenue de l'indépendance, Quartier Hippodrome Yaoundé (Face immeuble T. BELLA), BP : 387 Yaoundé, Tél: 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, E-mail : info@sic.cm, Site Web : www.sic.cm, dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule des Marchés de la SIC sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), 510 Avenue de l'indépendance, Quartier Hippodrome Yaoundé (Face immeuble T. BELLA), BP : 387 Yaoundé, Tél: 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, E-mail : info@sic.cm, Site Web : www.sic.cm. sur présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) FCFA dans le compte n°10001-06860-12264160000-46 ouvert au nom de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) dans les livres de la BICEC. Une copie de ladite quittance sera déposée lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français et/ ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original, sera déposée sous enveloppe scellée à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), 510 Avenue de l'indépendance, Quartier Hippodrome Yaoundé (Face immeuble T. BELLA), BP : 387 Yaoundé, Tél: 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, E-mail : info@sic.cm, Site Web : www.sic.cm au plus tard le -08 déc. 2020 à 13 heures (heure locale), et devra porter la mention suivante:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°012/AONO/SIC/CIPM/20 DU05 NOV. 2020 RELATIF A LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET
INDIVIDUELLE ACCIDENTS DU PERSONNEL DE LA SOCIETE IMMOBILIERE
DU CAMEROUN(SIC)
EXERCICES 2021 ET 2022**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre un cautionnement de soumission délivré par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou une compagnie d'assurance habilitée à cet effet, (Cf. pièce N° 11 du présent DAO) et d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Ledit cautionnement est fixé à trois millions huit cent mille (3 800 000) francs CFA.

Ce cautionnement sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet'), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du DAO sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances ou une compagnie d'assurance habilitée à cet effet, ou le non-respect des modèles des pièces du DAO entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps sise à la salle de conférence de la SIC par la Commission Interne de Passation

des Marchés de la SIC:

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le 08 dec.2020 à 14 heures (heure locale).

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des offres financières sera effectuée à une date ultérieure, après analyse des offres administratives et techniques.

Seuls les dossiers des soumissionnaires ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 80/100 points seront éligibles à l'analyse financière.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

- Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'une pièce administrative ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures d'un document administratif jugé non conforme lors de la séance d'ouverture des offres ;
- Défaut de présentation dans trois (03) enveloppes distinctes cachetées hermétiquement fermées du dossier administratif, du dossier technique et du dossier financier ;
- Absence de l'attestation du Ministère chargé des Finances prouvant que le soumissionnaire fonctionne normalement (attestation d'adhésion au Code CIMA) ;
- Placement sous procédure de redressement, sous administration provisoire, sous administration séquestre ou retrait d'agrément ;
- Absence de l'agrément CIMA autorisant à exercer dans le secteur ;
- Offre technique non conforme aux prescriptions des TDR et du

CCAP ;

- Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100) ;
- Présence d'informations de l'offre financière dans l'offre technique ;
- Défaut de présentation des états C1, C4, C10b tableau F et C11 dûment certifiés chacun pour les exercices 2017, 2018, 2019.

2. Critères essentiels :

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points sur la base des critères ci-après définis dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPA0) :

Critères	Points
Présentation générale de l'offre	3
Références générales du soumissionnaire (Représentativité territoriale, Ancienneté, etc.)	6
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des 3 dernières années	14
Description détaillée des garanties offertes	12
Modalités de mise en jeu de la garantie	12
Couverture des engagements réglementés au cours des 3 derniers exercices	15
Couverture de la marge de solvabilité au cours des 3 derniers exercices	13
Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des 5 dernières années	10
Traités des réassurances dans la branche similaire et partenaires techniques à l'étranger et au Cameroun	10
Facilités accordées	5
TOTAL	100

Le seuil de qualification des offres techniques est fixé à 80/100.

14. Attribution

Le marché sera attribué à l'Assureur remplissant les capacités administratives et techniques requises et présentant l'offre financière évaluée la mieux-disante.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (DRHMG) sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), 510 Avenue de l'indépendance, Quartier Hippodrome Yaoundé (Face immeuble T. BELLA), BP : 387 Yaoundé, Tél: 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, E-mail : info@sic.cm, Site Web : www.sic.cm.

YAOUNDE le 05 Novembre 2020
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
DR AHMADOU SARDAOUNA

[Télécharger le DAO](#)